



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 13 avril 2015 à 16 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Monsieur Carol Tremblay, Monsieur Denis Morin et Madame Marie-Lise Poitras, Madame Claudette Roussel et Madame Line Boulianne tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance : présences
Lecture de l'avis de convocation

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Grief numéro 2015-01
- 3.0 Entente de règlement grief numéro 2015-01
- 4.0 Mandat – Lemay + DAA/rédaction d'un dossier argumentaire
- 5.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 6.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

N° 15-04-102

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° 15-04-103

ENTENTE DE RÈGLEMENT GRIEF NUMÉRO 2015-01

ATTENDU le dépôt du grief #2015-01 en date du 30 mars 2015;

ATTENDU QU'IL est de la volonté des parties de régler hors Cour ledit grief, et ce, sans admission ni reconnaissance de responsabilité de part et d'autre;

ATTENDU QUE la présente entente a été conclue suite à des représentations effectuées par les représentants de l'employeur et du syndicat en accord avec la salariée;

ATTENDU QUE la salariée, si elle le désire, peut continuer les assurances avec SSQ mais à sa charge;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer ladite entente et à effectuer le versement de la somme convenue à titre de prime de renonciation.

N° 15-04-104

MANDAT LEMAY+DAA/RÉDACTION D'UN DOSSIER ARGUMENTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate la firme Lemay+DAA afin d'accompagner la Municipalité dans ses démarches auprès de la MRC pour l'acceptation de ses demandes concernant le futur périmètre d'urbanisation au montant de 1260.00\$ (mille deux cent soixante dollars) plus les taxes applicables et un montant additionnel de 1160.00\$ (mille cent soixante dollars) pour le déplacement si besoin, excluant les taxes.

N° 15-04-105

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 16h10 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

DE LEVER la présente séance.
Présence des citoyens : **0**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.